



Assemblée générale

Distr. générale
28 mai 2014
Français
Original: anglais

Troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

Comité préparatoire

Première session

Genève, 14 et 15 juillet 2014

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Examen du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015

Résultat de la cinquième Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, 13-16 mai 2014, Abuja, Nigéria

Note du secrétariat*

A. Déclaration de la troisième Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe

1. Conformément à sa résolution [67/209](#) de décembre 2012, l'Assemblée générale, attendant avec intérêt les forums régionaux prévus pour 2014, a souligné qu'il importait de coordonner à l'échelon régional les préparatifs de la troisième Conférence mondiale.
2. La cinquième Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe a eu lieu du 13 au 16 mai 2014 à Abuja (Nigéria). La troisième Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe, tenue dans le cadre de la cinquième Plateforme régionale africaine, a publié la déclaration suivante:

«Cinquième Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, tenue du 13 au 16 mai 2014, à Abuja (Nigéria)»

Déclaration de la troisième Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la nécessité de mener des consultations internes.



Préambule

La troisième Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe s'est tenue dans le cadre de la cinquième Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, organisée du 13 au 16 mai 2014 à Abuja (Nigéria). La Conférence ministérielle a eu lieu à l'heure où le monde entier exprimait sa profonde solidarité avec les familles des écolières enlevées et avec le peuple du Nigéria et où il demandait le retour des écolières dans leur famille. Elle s'est associée à l'appel mondial à la solidarité et à la compassion avec le peuple du Nigéria.

La Conférence, accueillie et présidée par la République fédérale du Nigéria, était convoquée par la Commission de l'Union africaine avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Les organisations hôtes remercient les organisations partenaires de leur appui.

Plus de 900 participants représentant des gouvernements africains, des communautés économiques régionales, des partenaires de développement, y compris des donateurs, l'ONU, des organisations non gouvernementales, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des instituts universitaires, scientifiques et technologiques et d'autres organisations internationales se sont réunis avec des maires, des représentants de gouvernements locaux, des parlementaires, des acteurs communautaires, des personnes handicapées, des jeunes, des mouvements de femmes, des représentants du secteur privé et des représentants de médias pour examiner de manière active la contribution de l'Afrique au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

Déclaration

Nous, Ministres et Chefs de délégation africains, présents à la Conférence ministérielle du 16 mai 2014:

I. Prenons note des consultations sur le Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 menées aux niveaux national, sous-régional et continental ainsi que des résultats de la quatrième Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (13-15 février 2013, Arusha, Tanzanie), de la position africaine présentée par l'Union africaine à la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe (19-23 mai 2013, Genève, Suisse), de la réunion consultative sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 (25 et 26 novembre 2013, Nairobi, Kenya) et de la déclaration de synthèse élaborée à cette occasion.

II. Prenons note également de la déclaration de synthèse de la réunion (élargie) du Groupe de travail sur l'Afrique (11 et 12 mars 2014, Abuja, Nigéria) qui contient des recommandations relatives à la contribution de l'Afrique au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et qui constitue la base des débats de la cinquième Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, tenue du 13 au 16 mai 2014 à Abuja (Nigéria).

III. Rappelons les cadres mondial et régional pour la réduction des risques de catastrophe, en particulier la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes (2004) et la Déclaration et le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015): pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, et prenons acte des réalisations et des lacunes dans ce domaine.

IV. Rappelons également la Déclaration de la deuxième Conférence ministérielle de l'Union africaine sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue à Nairobi (Kenya), du 14 au 16 avril 2010, et qui a adopté le programme d'action élargi (2006-2015), et

soulignons la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes et du Cadre d'action de Hyogo, qui constituent de précieux instruments de réduction des risques de catastrophe, ainsi que la nécessité de renforcer leur mise en œuvre.

V. Prenons connaissance du rapport de la cinquième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui s'est tenue à Gaborone (Botswana) du 15 au 18 octobre 2013, sur le thème de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du développement durable.

VI. Reconnaissons les efforts soutenus déployés par les pays africains, en particulier les contributions des communautés économiques régionales, des autorités locales, des acteurs communautaires et de la société civile, dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de l'intégration de cette question dans l'adaptation aux changements climatiques aux fins du développement durable et du renforcement de la résilience.

VII. Reconnaissons également les efforts actuellement déployés aux niveaux régional et national pour renforcer la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes, notamment le dispositif régional pour la résistance à la sécheresse et la viabilité de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Alliance globale pour l'Initiative résilience dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, et nous félicitons de la collaboration entre l'IGAD et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, forme exemplaire de coopération Sud-Sud.

VIII. Nous félicitons du rôle des plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe, instances de coordination efficaces réunissant les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les différentes parties prenantes, et appelons à leur tenue régulière.

IX. Exprimons notre profonde préoccupation face à l'ampleur et à l'intensité des catastrophes, aggravées par le terrorisme et les conflits armés, et à leurs répercussions croissantes ces dernières années en Afrique, où elles ont provoqué des pertes massives en vies humaines, entraîné, pour les sociétés vulnérables, des conséquences néfastes à long terme sur les plans social, économique, environnemental et humanitaire qui entravent la réalisation du développement durable.

X. Plaidons en faveur de l'inclusion d'éléments supplémentaires qui intègrent les risques nouveaux et leur prévention à travers leur gestion anticipée en vue d'un développement qui tienne compte des risques.

XI. Reconnaissons que la réduction des risques de catastrophe fondée sur la prévention des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et la préparation est un moyen efficace de renforcer la résilience et de permettre aux nations et aux communautés d'amortir les pertes et les dégâts, de réduire au minimum l'impact des catastrophes et de se relever.

Par la présente:

1. Adoptons la Déclaration de synthèse sur la contribution de l'Afrique au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et les engagements volontaires des parties prenantes.

2. Exprimons l'engagement de nos gouvernements en faveur de la position africaine sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

3. Recommandons instamment à la Commission de l'Union africaine de soumettre la présente Déclaration au Sommet de l'Union africaine pour approbation.

4. Nous engageons également à promouvoir une approche coordonnée et synergique des trois accords internationaux de 2015 – le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, les objectifs de développement durable et les accords relatifs aux changements climatiques.

5. Engageons en outre la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en sa qualité de secrétariat de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (14-18 mars 2015, Sendai, Japon), à garantir l'intégration de la contribution de l'Afrique dans le cadre mondial de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, selon le processus formel adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution [A/RES/68/211](#) en date du 20 décembre 2013.

6. Demandons aux gouvernements nationaux, aux autorités locales, aux acteurs communautaires, aux parlementaires et aux communautés économiques régionales de veiller, sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, à la mise en œuvre des recommandations et des dispositions figurant dans la Déclaration.

7. Demandons également au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes de continuer à apporter un appui institutionnel aux fins de la coordination et du suivi au niveau régional de la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophes, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine et en collaboration avec les communautés économiques régionales.

8. Encourageons les partenaires de développement, y compris les donateurs, l'ONU, les organisations non gouvernementales, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les institutions académiques, scientifiques et technologiques, les autres organisations internationales, les acteurs communautaires, les personnes handicapées, les jeunes, les mouvements de femmes, les représentants du secteur privé et les représentants des médias à améliorer et à renforcer leur collaboration active et conjointe avec les gouvernements, les parlementaires et les communautés économiques régionales aux fins de la mise en œuvre des recommandations.

Fait le 16 mai 2014, à Abuja (Nigéria)

[Traduit de l'anglais vers le français. La version anglaise fait foi.]»

B. Déclaration de synthèse: contribution de l'Afrique au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015

3. Les participants à la cinquième Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe ont également élaboré la déclaration de synthèse qui suit:

«Déclaration de synthèse: contribution de l'Afrique au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015

[Traduit de l'anglais vers le français. La version anglaise fait foi.]

Plus de 900 participants et partenaires venus de 44 pays se sont rassemblés à Abuja (Nigéria) du 13 au 16 mai 2014 à l'occasion de la cinquième Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe. Les représentants des gouvernements, des communautés économiques régionales, les partenaires de développement, y compris les donateurs, les représentants de l'ONU, d'organisations non gouvernementales, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'institutions académiques, scientifiques et technologiques et d'autres organisations internationales se sont réunis avec des maires et des représentants d'autorités locales, des parlementaires, des acteurs communautaires, des personnes handicapées, des jeunes, des

mouvements de femmes, des représentants du secteur privé et des représentants des médias pour examiner les progrès réalisés dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe en Afrique et élaborer la contribution de l'Afrique au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

La Plateforme a été convoquée par la Commission de l'Union africaine et accueillie par la République fédérale du Nigéria, avec l'appui de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et d'autres partenaires. Les recommandations peuvent être synthétisées comme suit:

A. Facteurs de risques régionaux et cadres institutionnels

En Afrique, la plupart des catastrophes sont hydrométéorologiques. La sécheresse, en particulier, compte parmi les priorités régionales, avec les vulnérabilités chroniques et l'insécurité alimentaire. Les menaces récurrentes de petite envergure continuent de pénaliser fortement le développement durable et exigent des efforts accrus aux niveaux régional et national pour réduire les risques de catastrophe. Les menaces varient selon les régions, il convient de tenir compte des vulnérabilités particulières des États insulaires dans les stratégies et actions régionales. L'urbanisation galopante, la fragilité des infrastructures, la dégradation des terres et de l'environnement, ainsi que l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et la maladie continuent de constituer des risques et d'affaiblir la résilience. Les conflits violents sont étroitement liés aux risques de catastrophe, et les efforts de prévention des conflits doivent être considérés comme faisant partie des efforts globaux visant à renforcer la résilience aux catastrophes.

1. Les politiques et les textes de loi pertinents, notamment les cadres réglementaires, jouent un rôle important dans la lutte contre les risques de catastrophe dans de nombreux pays africains; ces processus devraient être améliorés, notamment dans le cadre de forums parlementaires aux niveaux régional et national, et soutenus par le renforcement des capacités institutionnelles en matière d'application des lois.

2. La prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques municipales et les politiques décentralisées améliorera les perspectives dans ce domaine. La décentralisation devrait être accompagnée d'une répartition des responsabilités et des ressources à tous les niveaux de l'administration, qui permettrait d'accroître la responsabilisation et la transparence dans la réduction des risques de catastrophe.

3. La participation du public à l'élaboration des politiques permettra de mieux tenir compte des vulnérabilités particulières des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment, et de faire en sorte que le pouvoir mobilisateur et les capacités de ces groupes soient mis à contribution dans le cadre des efforts faits pour renforcer la résilience.

4. Des cadres d'investissement programmatiques multisectoriels et multirisques dotés d'un budget spécifique aideront à traduire les politiques en programmes réalisables, en particulier dans le domaine du renforcement et du maintien des capacités à tous les niveaux – des décideurs politiques aux acteurs communautaires.

5. Le renforcement des plateformes nationales et locales peut permettre de renforcer la gestion des risques et d'améliorer les politiques, la planification et le financement. Les efforts déployés pour accélérer l'ouverture de ces plateformes, en créant des liens institutionnels entre des groupes de parties prenantes (par exemple: groupes parlementaires, plateformes parlementaires et réseaux de jeunes et de femmes) peuvent faciliter l'apprentissage et la coordination des actions et renforcer l'influence des plateformes nationales et locales.

6. Les efforts faits pour mobiliser les chefs d'État et de gouvernement dans le cadre de l'Union africaine offrent des moyens supplémentaires de fédérer les responsables politiques au plus haut niveau autour de la coordination des actions menées en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que de la mise en place et du renforcement des plateformes nationales et locales.

7. Les catastrophes ne s'arrêtent pas aux frontières administratives; des politiques et des programmes transfrontières sont nécessaires. Les déplacements de population dus aux catastrophes (à évolution rapide et lente) et aux conflits violents de longue durée exigent une coopération transfrontière. Le développement et le perfectionnement des systèmes d'information climatologique et des systèmes intégrés d'alerte précoce multidangers sous-régionaux peuvent faciliter, et donc améliorer, la prévention, la préparation et les mesures et interventions précoces face aux catastrophes.

8. Les approches intégrées et coordonnées de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation aux changements climatiques et des questions liées à la prévention des conflits peuvent réduire l'éparpillement des ressources et renforcer l'impact des investissements.

9. L'appui systématique à l'expansion et à la dotation en ressources des réseaux existants d'universités et d'établissements de formation, par exemple à travers des groupements et des partenariats, peut contribuer à la formation et au renforcement des capacités humaines.

10. La mise en place de mécanismes régionaux favorisant la participation plus active d'un éventail plus large de partenaires scientifiques (notamment dans les domaines de la santé et de l'agriculture) peut contribuer aux efforts visant à créer un comité consultatif scientifique international pour la réduction des risques de catastrophe et à rassembler les connaissances scientifiques, locales et autochtones dans un cadre de conception commune.

11. Il faudrait mieux intégrer les questions de genre dans tous les plans de réduction des risques de catastrophe, les programmes de prévention et de préparation et les mécanismes de suivi et d'information afin de renforcer la résilience.

12. Il conviendrait de reconnaître le rôle des femmes, en particulier celui des groupes organisés d'habitantes des taudis et de femmes rurales, en les invitant à participer à la prise de décision, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes afin d'instaurer l'équité entre les sexes et de favoriser l'autonomisation des femmes.

13. L'Afrique compte une population de jeunes très nombreuse et dynamique. Dans ce contexte et compte tenu de la grande vulnérabilité socioéconomique du continent face aux catastrophes, il convient d'associer les enfants et les jeunes à la planification et à la mise en œuvre des mesures visant à réduire les risques de catastrophes futures, faute de quoi, la viabilité des investissements réalisés aujourd'hui dans ce domaine pourrait être menacée. Il faudrait aider les jeunes à acquérir des compétences spécifiques qui leur permettront de faire un meilleur usage de leur créativité et de leur sens de l'innovation pour réduire les risques de catastrophe.

14. Les élus locaux assurent une liaison directe et immédiate avec les communautés locales et sont en première ligne des initiatives de réduction des risques de catastrophe. Il faut redoubler d'efforts pour associer les élus locaux à la planification nationale dans ce domaine.

15. Les médias devraient être considérés comme faisant partie intégrante du dispositif de réduction des risques de catastrophe et assumer la responsabilité de rendre compte de manière juste et précise des mesures adoptées dans le domaine de la prévention

des catastrophes, de l'atténuation de leurs effets, de la préparation, de l'intervention et des activités de relèvement.

16. Des mécanismes de publication d'informations devraient être mis en place dans le cadre des programmes de réduction des risques de catastrophe exécutés aux niveaux infranational, urbain et communautaire (rapports parlementaires, sites Web d'information libre et réunions communautaires, par exemple). Ils pourraient être reliés aux mécanismes nationaux de suivi et d'information et bénéficier de la mobilisation des réseaux de médias. Les technologies d'externalisation ouverte et l'amélioration du suivi des risques au niveau des communautés promettent aussi de contribuer à la responsabilisation. De plus, les mécanismes de financement devraient être conçus de manière à favoriser la transparence et la responsabilisation.

17. Les efforts déployés pour s'attaquer au lien entre pauvreté et corruption devraient être considérés comme un atout précieux dans la promotion de la résilience face aux catastrophes.

B. Intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques

L'année 2015 sera marquée par trois accords historiques – un accord concernant le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 (mars 2015), un accord concernant les objectifs de développement durable (septembre 2015) et un accord concernant les changements climatiques conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (décembre 2015). Les efforts mis en œuvre pour s'assurer que ces accords internationaux sont cohérents et synergiques auront de multiples avantages aux niveaux national et local. Les effets combinés de la variabilité du climat et des changements climatiques donnent un nouvel élan aux efforts visant à réduire les facteurs de risque sous-jacents (quatrième priorité du Cadre d'action de Hyogo), et les engagements relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre offrent de nouvelles perspectives d'investissement dans les activités en faveur de la résilience.

18. L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe sont les piliers des plans actuels et futurs de prévention des risques qui améliorent la résilience.

19. Il est nécessaire de renforcer la coordination au niveau institutionnel entre les spécialistes de la réduction des risques de catastrophe et les spécialistes des changements climatiques, notamment en développant les synergies entre les conventions et les cadres pertinents au niveau mondial. Pour l'étape suivante, il a été proposé de créer des plateformes communes axées sur la résilience. Le cadre de développement pour l'après-2015 constitue un instrument important à cet égard car cette approche doit être intégrée dans la prestation des services sociaux de base, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau.

20. Les rôles et responsabilités (par exemple, des institutions nationales chargées de gérer les catastrophes, d'assurer le suivi des risques et d'émettre des alertes) doivent être précisés par des politiques, des textes de loi et des mécanismes de coordination institutionnelle. Des relations plus systématiques devraient être établies entre les institutions techniques (comme les services météorologiques, hydrologiques et climatologiques) et les institutions chargées de la gestion des risques de catastrophe. Les informations climatologiques et les alertes précoces devraient être adaptées et accessibles à différents secteurs, ainsi qu'aux acteurs communautaires. Les systèmes et les canaux de communication utilisés devraient être renforcés pour que ces informations puissent être utilisées à des fins d'intervention rapide.

21. La disponibilité et l'accessibilité des informations relatives aux risques, aux pertes et aux dégâts liés aux dangers et aux catastrophes d'origine climatique devraient être améliorées pour faciliter l'élaboration de plans de développement national, local et sectoriel. Pour ce faire, une information adéquate doit être mise à disposition et communiquée dans les langues locales et sous des formes qui tiennent compte des besoins spéciaux des personnes handicapées.

22. Les approches écosystémiques et les efforts déployés dans ce cadre pour enrayer la dégradation des terres et de l'environnement devraient être renforcés, en tant que moyens de gérer les risques de catastrophe et d'apporter de multiples avantages socioéconomiques. Pour cela, il est nécessaire d'adopter des approches à long terme propres à préserver l'équilibre des écosystèmes. Le rôle fondamental joué par les organismes de bassins fluviaux devrait être reconnu et des efforts devraient être faits pour mobiliser les mécanismes existants de l'Union africaine à cet égard. Le contrôle du respect, dans les plans des gouvernements, des règles environnementales et des accords multilatéraux sur l'environnement contribuent à ces efforts.

23. Compte tenu de l'impact des changements climatiques sur les zones urbaines, le renforcement des efforts visant à réduire les risques dans ces zones est une priorité pour l'Afrique. Il convient d'approfondir les connaissances dans ce domaine afin de faciliter l'adoption de mesures efficaces, en partenariat avec les communautés urbaines. Pour prévenir l'accumulation des risques, il est possible d'aménager le territoire en tenant compte des risques de catastrophe (notamment en recourant à des outils comme les profils de résilience), de veiller à l'application des codes de construction et d'investir dans des infrastructures urbaines résilientes. Les capacités techniques des gestionnaires et des acteurs urbains peuvent être améliorées grâce à des échanges entre villes, avec la société civile, les centres et instituts techniques, les universités et le recours aux compétences nationales.

24. Les thèmes de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques devraient être intégrés dans le système éducatif, notamment dans les programmes scolaires (à tous les niveaux), et des plans-cadres visant à assurer la sécurité scolaire devraient être mis en place pour garantir la sécurité et la continuité de l'enseignement.

25. L'éducation et la sensibilisation des communautés à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques, y compris par la formation non scolaire, seront améliorées grâce à la coordination de l'action des autorités gouvernementales, de la société civile et de la population en général. Les médias disposent d'une large gamme d'outils de communication et demeurent sous-exploités alors qu'ils pourraient être un nouveau moyen de renforcer la résilience en Afrique.

26. Il conviendrait d'accorder davantage d'attention aux établissements de l'enseignement supérieur, qui sont essentiels aux progrès de la science et de la technologie en ce qui concerne les risques de catastrophe et qui jouent un rôle de plus en plus important dans le développement des connaissances, de la recherche et des compétences relatives à la gestion des risques actuels et futurs.

27. La prise en compte des questions liées à la santé est essentielle pour la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience des communautés. L'état de santé et des objectifs relatifs à la santé devraient figurer parmi les indicateurs utilisés pour le suivi et l'établissement de rapports concernant les progrès faits dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

28. Il convient de veiller à ce que les acquis des activités de relèvement servent à renforcer la résilience, en élaborant des stratégies de protection financière qui permettront aux gouvernements de réagir rapidement après les catastrophes et en mettant au point des plans pour le relèvement et la résilience portant notamment sur des questions telles que la

gestion des déchets produits par les catastrophes et l'investissement dans des infrastructures résilientes.

29. Pour renforcer la résilience, il est indispensable d'adopter une approche axée sur l'être humain. Il convient également d'institutionnaliser les liens entre les mesures de réduction des risques de catastrophe prises au niveau local et les politiques et mesures nationales et sous-nationales.

C. Investissement dans la réduction des risques de catastrophe

La croissance économique rapide de l'Afrique offre des perspectives en matière d'accroissement de l'investissement en faveur de la réduction des risques de catastrophe, mais elle pose également des problèmes.

30. L'établissement de profils de risque détaillés crée des conditions propices à l'investissement en faveur de la réduction des risques de catastrophes et peut favoriser une plus large utilisation des évaluations complètes des risques qui permettraient d'éclairer les décisions d'investissement des secteurs public et privé et de cibler le financement des activités.

31. Il est nécessaire de renforcer les capacités techniques des institutions responsables du suivi et de l'analyse des composantes du risque, à savoir le danger, l'exposition et la vulnérabilité. Les politiques et les stratégies nationales et régionales devraient inclure des évaluations du risque qui facilitent le ciblage des interventions visant, par exemple, à protéger les enfants et les personnes handicapées. Il faut uniformiser les mécanismes de financement afin de faciliter la collecte d'informations relatives aux catastrophes et au climat.

32. Le secteur privé peut créer de nouveaux lieux d'échange et de discussion pour renforcer la coordination et dynamiser les mesures visant à réduire les risques de catastrophe. Le rôle joué par les petites et moyennes entreprises dans les efforts de prévention pourrait être reconnu. L'adoption de politiques publiques fondées sur des modèles économiques fiables pourrait également encourager le secteur privé à investir dans la réduction des risques de catastrophe.

33. Il faudrait renforcer les partenariats public-privé dans le secteur de la réduction des risques de catastrophe afin de promouvoir les investissements résilients, d'accroître les possibilités d'emploi au niveau local, de responsabiliser le secteur privé et de s'assurer que ses investissements bénéficient aux communautés vulnérables tout en prévenant les risques futurs.

34. Des stratégies devraient être élaborées en matière d'engagement financier et d'investissement et les gouvernements nationaux devraient consacrer des ressources suffisantes à la fourniture de services sociaux de base et de systèmes de protection sociale évolutifs et flexibles, notamment de filets de protection sociale, et veiller à ce que toutes les communautés aient accès à des solutions pour le financement de la sécurité alimentaire et du renforcement de la résilience.

35. Les initiatives régionales, telles que la Capacité africaine de gestion des risques, organe spécialisé de l'Union africaine, offrent des perspectives intéressantes en ce qui concerne la protection de la sécurité alimentaire des populations vulnérables.

D. Durée du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015

La durée du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 devrait être similaire à celle du Cadre d'action de Hyogo, c'est-à-dire qu'elle devrait être d'au moins dix ans pour s'assurer que le nouveau dispositif est assorti de mécanismes appropriés de suivi des résultats.

E. Amélioration des engagements

Les représentants ont recommandé de faire en sorte que le cadre pour l'après-2015 soit davantage centré sur l'action, de tenir compte des priorités du Cadre d'action de Hyogo et de mobiliser l'engagement de tous les acteurs et parties prenantes en prenant les mesures suivantes:

36. Réduire les risques de catastrophe en suivant une approche fondée sur les droits afin de susciter une forte responsabilisation des institutions.

37. Renforcer la sensibilisation et les connaissances de toutes les parties prenantes à tous les niveaux, mesure indispensable pour créer le type d'engagement qui permettra la mise en œuvre du dispositif. Il faudrait notamment mettre l'accent sur le renforcement des capacités à tous les niveaux afin que des communautés de spécialistes de la réduction des risques de catastrophe puissent se constituer.

38. Allouer une part des budgets publics à la réduction des risques de catastrophe, en investissant davantage dans les activités d'atténuation des effets des catastrophes, de préparation et d'intervention catastrophe, à la lumière d'analyses économiques et d'évaluations des risques qui devraient être appuyées par des stratégies d'engagement financier et des directives techniques visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans l'investissement public.

39. Institutionnaliser l'engagement et la participation de la société civile, en reconnaissant les différents atouts des organisations nationales, internationales et communautaires et l'éventail de leurs compétences en matière notamment d'élaboration de politiques, de sensibilisation, de recherche, de renforcement des capacités, de constitution de réseaux et de mobilisation.

40. Mener des activités de sensibilisation pour marquer le passage de la prise de conscience à l'action (par exemple, en appliquant 10 principes de base permettant de rendre les villes résilientes), notamment avec l'appui de l'assistance technique spécialisée fournie par les gouvernements et les partenaires nationaux.

41. Mettre en place des mécanismes de responsabilisation clairs qui prévoient le suivi des progrès et la présentation de rapports à ce sujet afin de favoriser l'engagement dans la mise en œuvre. La présentation de rapports annuels pourrait contribuer à rattraper le retard pris dans l'application du Cadre d'action de Hyogo. Il faudrait renforcer les mécanismes d'établissement de rapports pour l'investissement public dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, notamment les capacités de contrôle des données et des informations relatives aux dangers et aux pertes et dégâts sectoriels.

42. Les organismes du système des Nations Unies devraient mettre à profit le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience qui est un outil de coordination efficace. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes devrait continuer d'apporter son appui à la Commission de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales afin de renforcer la promotion des politiques et la coordination et d'accroître l'efficacité du suivi et de l'évaluation.

Fin.»
